

Challenge Run'Ostrevent 2025

Règlement

Promouvoir les sports de nature et mettre en valeur les courses sur route et trails du territoire, tels sont les objectifs du Challenge Run'Ostrevent organisé par Cœur d'Ostrevent Agglo et ses partenaires.

C'est aussi donner envie aux coureurs néophytes la possibilité de prendre part à des épreuves à leur portée mais aussi à récompenser les runners/runneuses certes les plus performants mais surtout les plus fidèles.

Article 1 : Participants

Ce challenge est ouvert à tous les athlètes licenciés FFA ou non licenciés, dans les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.

Les catégories d'âges sont fixées en fonction de l'année de naissance (année civile du 1er janvier au 31 décembre). Pour les femmes et les hommes, elles sont définies comme suit : Minimes : 2010 et 2011, Cadets : 2008-2009, Juniors : 2006-2007, Espoirs : 2003-2005, Seniors : 1991-2002, Masters : 1990 et avant.

Catégorie Jeunes-Espoirs-Seniors : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors

Catégorie Masters : M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10

Article 2 : Inscriptions

La participation au Challenge se fait par inscription gratuite auprès de Cœur d'Ostrevent (<https://bit.ly/3ziWcPF>).

En complément de l'inscription au Challenge, chaque participant devra s'inscrire aux courses qu'il souhaite effectuer et s'acquitter des frais d'inscription propres à chacune d'entre elles.

Chacune des organisations de courses à pied proposant les épreuves inscrites au Challenge est strictement indépendante et les concurrents participent sous le règlement propre à chaque épreuve, sans que le Challenge ne puisse s'y substituer de quelque façon que ce soit.

Article 3 : Parcours prévention santé - Licence

La détention d'une licence ou le suivi du « Parcours de prévention santé » sont des conditions obligatoires pour participer à une compétition sportive.

Dans ce cadre, l'organisateur s'assurera que les participants :

O ont suivi le parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé ». Ce parcours est à suivre dans les trois mois avant la manifestation. Il est accessible via la

plateforme en ligne de la FFA.

Article 4 : Période et courses

Ce challenge se disputera tout au long de l'année 2025 :

CALENDRIER OFFICIEL 2025 – Challenge Run'Ostrevent					
Date	Nom/Lieu	Distances			Organisateur
Dimanche 20 avril 2025	Foulées Hornaingeoises / Hornaing	5km	10km		Office Municipal des Sports d'Hornaing
Samedi 7 juin 2025	Course des Loups / Auberchicourt	5km	10km		Auberchicourt Compétitions Association
Samedi 23 août 2025	Trail des Argales / Rieulay	9km	15km		Cœur d'Ostrevent en partenariat avec les associations sportives locales
Dimanche 31 août 2025	La Vred course / Vred	5km	10km		Association Happy School
Dimanche 21 septembre 2025	Foulées Pecquencourtoises / Pecquencourt	5km	10km	15km	Team Athlé Pecquencourt
Dimanche 28 septembre 2025	Masny du Trail / Masny	5km	10km	14.5km	Association La Masny de courir
Dimanche 5 octobre 2025	Trail de la Châtaigne / Lewarde	5km	10km	15km	Comité d'Animations Lewardois en partenariat avec Cœur d'Ostrevent
Dimanche 12 octobre 2025	Semi-marathon et 10km / Marchiennes	10km	21.1km		Office Municipal des Sports de Marchiennes
Dimanche 26 octobre 2025	Natur'Ale Trail / Wandignies-Hamagne	10km	20km		Association Leucémie Espoir 59
Dimanche 16 novembre 2025	Tranchée de Kopierre / Aniche	4km	8km		Association Aniche Athlé Club
BONUS*					
Samedi 24 mai 2025	Raid multisports EclaTAD / Somain	La Trankil – format court	L'énervé – format long	Tous Azimuts Douai en partenariat avec	

				Cœur d'Ostrevent	
Dimanche 15 juin 2025	Run and Bike de la sorcière / Marchiennes	7km	12km	Office Municipal des Sports de Marchiennes	
Samedi 11 octobre 2025	Urban Trail de Somain / Somain	5km	10km	Commune de Somain	
Dimanche 7 décembre 2025	Run and Bike des Argales	3km	6km	9km	Association Somain Rieulay Athlétisme

Article 5 : Attribution des points

Classement « performance » :

Afin d'être classé, il faut participer à au moins 5 épreuves (courses et épreuves bonus) sur les 14 qui composent le challenge.

Seuls les 6 meilleurs résultats (en nombre de points acquis sur les 10 courses) de chaque participant sur toute la période du challenge seront pris en compte.

Si un participant n'a effectué que 5 épreuves, il sera tout de même classé.

Les points BONUS (50 points par épreuve bonus) seront comptabilisés.

En cas d'égalité, le coureur le plus âgé prendra l'avantage.

Le challenge récompense les coureurs en fonction de trois critères retenus par course effectuée.

Le total des points obtenus se cumule au fur et à mesure des courses réalisées :

- La distance :

La plus longue distance rapportera 100 points, la distance intermédiaire 60 points et la plus petite distance 30 points (exemple avec les Foulées Pecquencourtoises : 15 km = 100 points, 10km = 60 points et 5km = 30 points).

S'il n'y a que deux distances proposées, la plus longue distance rapportera 100 points et la plus petite 50 points (exemple avec la course des Loups : 10 km = 100 points et 5km = 50 points).

- La performance :

Classement	Points
1	100
2	95
3	90
4	85
5	80
6	75
7	70
8	65
9	60
10	55
11	50
12	45
13	40
14	35
15	30
16	25
17	20
18	15
19	10
20	5
21	1
22	1
23	1
24	1
25	1

- La vitesse moyenne :

Vitesse	Points
> 20 km/h	100
20 – 19.5 km/h	96
19.5 – 19 km/h	92
19 – 18.5 km/h	88
18.5 – 18 km/h	84
18 – 17.5 km/h	80
17.5 – 17 km/h	76
17 – 16.5 km/h	72
16.5 – 16 km/h	68
16 – 15.5 km/h	64
15.5 – 15 km/h	60
15 – 14.5 km/h	56
14.5 – 14 km/h	52
14 – 13.5 km/h	48
13.5 – 13 km/h	44
13 – 12.5 km/h	40
12.5 – 12 km/h	36
12 – 11.5 km/h	32
11.5 – 11 km/h	28
11 – 10.5 km/h	24
10.5 – 10 km/h	20
10 – 9.5 km/h	16
9.5 – 9 km/h	12
9 – 8.5 km/h	8
8.5 – 8 km/h	4
< 8 km/h	1

Classement « Assiduité » :

Le classement assiduité récompense les coureurs (5 coureurs toutes catégories confondues, homme et femme) qui auront participé au plus grand nombre de courses/épreuve bonus.

En cas d'égalité, le coureur le plus âgé prendra l'avantage.

Un coureur récompensé dans le cadre du classement « performance » ne pourra

être récompensé dans le cadre du classement « assiduité ».

Article 6 : Classements

Cœur d'Ostrevent se charge uniquement de l'établissement du classement du challenge en fonction des résultats fournis par les organisateurs et en fonction des inscrits au Challenge, au moment où le classement provisoire est édité. (Par exemple, si un participant s'inscrit au Challenge en octobre 2025 et qu'il a participé aux Foulées Hornaingeoises d'avril 2025, sa participation/performance ne sera pas comptabilisée).

Afin de ne pas pénaliser les coureurs, les organisateurs devront transmettre à Cœur d'Ostrevent, les résultats complets de toutes les épreuves inscrites à ce challenge dans les 5 jours suivant la compétition, sous format Excel, avec indication : du classement scratch, avec catégorie, distance choisie, nom et prénom.

Dans le cadre de l'utilisation des données personnelles, l'organisateur est tenu de respecter toute la réglementation applicable au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sans que la responsabilité de Cœur d'Ostrevent ne puisse être engagée.

Les classements seront publiés sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent.

Article 7 : Données personnelles

Cœur d'Ostrevent est elle-même soumise au respect du RGPD dans le cadre des données personnelles qu'elle collecte. Elle s'engage à ne demander que les données personnelles strictement limitées à l'établissement du classement final et à la remise des prix.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données le concernant conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à : Cœur d'Ostrevent Agglo, Service Environnement-Cadre de Vie (Challenge Run'Ostrevent 2025), Avenue du Bois, 59287 LEWARDE ou par mail cdefontaine@cc-coeurdostrevent.fr

Ainsi, si un athlète ne souhaite pas figurer au classement publié du challenge de l'année en cours, il doit en faire la demande dans les conditions définies ci-dessus. Il ne sera alors plus éligible à la tombola finale.

Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire.

Cœur d'Ostrevent s'engage à détruire ou effacer les données de son système informatique et de ses archives dès lors que leur conservation n'est plus nécessaire.

Article 8 : Réglementation

Conformément aux articles L232-9 du Code du sport, le dopage est interdit. Tout coureur ayant fait l'objet d'un contrôle positif, et sous le coup d'une sanction, sera déclassé de l'épreuve et du challenge.

Tout compétiteur ne respectant pas le règlement d'une des courses inscrites au programme ou ayant triché sera exclu du Challenge.

Ce Challenge est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique (jet de ravitaillement en dehors des zones définies à cet effet, circulation volontaire en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune et/ou la flore) signalée par l'organisateur de l'épreuve, engagera la disqualification du concurrent.

Article 9 : Récompenses à l'issue de chaque épreuve et du challenge

A l'issue de chaque course, des récompenses seront remises par l'organisateur de la course (voir règlement de chaque course).

Par ailleurs, à l'issue des 10 courses et des 4 épreuves bonus (présence obligatoire à la remise des récompenses) :

1) Un maillot, un trophée et des lots d'une valeur de 80€ seront remis aux premiers (homme et femme) du classement performance par catégorie.

2) Un maillot, un trophée et des lots d'une valeur de 50€ seront remis aux deuxièmes (homme et femme) du classement performance par catégorie.

3) Un maillot, un trophée et des lots d'une valeur de 30€ seront remis aux troisièmes (homme et femme) du classement performance par catégorie.

4) Un maillot et des lots d'une valeur de 30€ seront remis aux 5 premiers (homme et femme) du classement assiduité.

5) Un maillot sera offert aux 1^{er} M4, M5, M6, M7, M8, M9 et M10 (homme et femme). Un athlète récompensé dans le cadre du classement « performance » et « assiduité » ne pourra recevoir à nouveau un maillot.

6) Un tirage au sort sera effectué parmi les athlètes (non récompensés dans le cadre du classement « performance » et « assiduité ») ayant participé à au moins 5 courses/épreuve bonus :

- 30 lots d'une valeur unitaire de 30€

- 3 bons pour la location de VTC avec Cœur d'Ostrevent Tourisme (groupe de 3 personnes pour chaque bon)

7) Un second tirage au sort sera effectué parmi les athlètes ayant participé à au moins 5 courses/épreuves bonus :

- 1 VTT

Aucune récompense n'est échangeable contre une autre ou sa valeur en argent.

La remise des prix par le Président de Cœur d'Ostrevent aura lieu au cours du premier trimestre 2026 (la date et le lieu seront publiés ultérieurement sur le site internet de Cœur d'Ostrevent et sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent).

Article 10 : Litiges et responsabilités

La participation au challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans son intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification, y compris s'il a été déclaré attributaire d'un prix.

Toute demande relative à l'interprétation du présent règlement ainsi que toute contestation doivent être adressée par courrier à l'adresse suivante : Cœur d'Ostrevent Agglo, Service Environnement-Cadre de Vie (Challenge Run'Ostrevent 2025), Avenue du Bois, 59287 LEWARDE.

Cœur d'Ostrevent ne prend pas part à l'organisation des courses et ne peut donc être tenue responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, subis, par les participants, dans le cadre de leur participation aux courses. Ainsi, elle n'est notamment pas responsable :

- des éventuelles annulations des épreuves par les organisateurs
- des éventuelles erreurs commises par les organisateurs, notamment dans le chronométrage et/ou l'établissement des résultats des courses.
- du non-respect par les organisateurs des modalités de transmission des résultats définies à l'article 6 du présent règlement.

Les participants renoncent à tout recours contre Cœur d'Ostrevent :

- en cas d'annulation, suspension, report du challenge ou de modification des clauses du présent règlement, quelle qu'en soit la cause ;
- en cas d'annulation, report ou modification des courses par les organisateurs ;
- en cas de dommage subis dans le cadre de leur participation aux courses ;
- en cas de non réception des résultats des courses due notamment à des coupures de courant ou de réseau ;

Article 11 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible :

- en ligne sur le site : www.coeurdostrevent.fr et sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent
- sur simple demande écrite du participant transmise par courrier : Cœur d'Ostrevent Agglo, Service Environnement-Cadre de Vie (Challenge Run'Ostrevent 2025) - Avenue du Bois, 59287 LEWARDE ou par mail : cdefontaine@coeurdostreventagglo.fr
- Peut-être demandé auprès de l'huissier de justice : Maître Dureux Frédéric ; 10 Rue Louis Hein, 59870 MARCHIENNES.

Fait à Lewarde, le 24/02/2025

Pour Cœur d'Ostrevent,
Son Président,



Frédéric DELANNOY

